

Formation à la mise en place d'un dispositif de « PréPostVention du Suicide »

Contexte

La « **POSTVENTION** » se réfère aux activités qui visent le traitement et le rétablissement des personnes ayant été exposées au suicide d'une personne dans leur entourage plus ou moins immédiat ».

- Elle **évite le débriefing général** : mode d'intervention qui semble favoriser la récurrence et la contagion.
- Elle **s'appuie sur un protocole**, travaillé dans le lieu de sa mise en place. Protocole connu, diffusé et régulièrement actualisé.
- Elle **mobilise une cellule de crise**, composée de membres préalablement désignés et volontaires qui représente le niveau 1 d'intervention.

Objectif

Cette session de formation de 3 jours a pour objectif de transmettre les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'un protocole de « Postvention ».

Elle est destinée aux personnes faisant partie d'un établissement (entreprise, établissement scolaire, établissement hospitalier, MECS, EHPAD,...) ayant mis en place ou ayant l'intention de mettre en place **un dispositif de Postvention du Suicide**.

Public concerné

Personnes ayant bénéficié de la formation «**Repérage et gestion de la Crise Suicidaire** ».

Validation de la formation

Une **attestation de stage** est délivrée à l'issue des trois journées.

Informations pratiques

- **Durée** : La formation se déroule sur deux journées consécutives et une journée à distance (environ six mois après). L'ensemble correspondant à 21 heures de formation.
- **Lieu** : Le lieu sera communiqué à l'ouverture de chaque formation.
- **Le déjeuner** est libre.

Programme de la formation

Approche théorique

- Historique et principes de la mise en place d'un Protocole de « Postvention »
- Deuils et Endeuillés
- Techniques d'entretiens
- Echange sur le rôle des réseaux.

Mise en situation en sous-groupes

- Réalisation d'un protocole fictif de « Postvention »
- Jeux de rôles en lien avec la réalisation du protocole fictif.

Conditions générales

18 à 21 stagiaires maximum

2 formateurs : Un Psychologue et un Psychiatre

2 journées initiales + 1 journée à distance pour tous

Les droits d'inscription sont fixés à 350 euros TTC par personne pour les trois jours.

Cette session **est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue.**

Pour cela, une attestation de stage et une copie de la feuille d'émargement sont délivrées par **l'Association Spirée** à l'issue de la formation.

Numéro d'agrément formation continue (en cours)

Renseignements et Inscription

Marie-Pascale LAURENT

mp.laurent@sfr.fr

06 71 61 72 35

L'inscription au stage s'effectue directement auprès de Marie-Pascale LAURENT